FIDH

Al Haq

Al Mezan

PCHR

LDH

Le ministre israélien Bezalel Smotrich annule sa visite à Paris : une occasion manquée pour la lutte contre l’impunité

**Alors que la FIDH, Al-Haq, Al Mezan, PCHR et la LDH avaient préparé une plainte qui aurait été déposée dès son arrivée en France, où il était attendu pour le gala d’une association proche de l’extrême droite israélienne, le ministre des Finances israélien Bezalel Smotrich aurait préféré annuler sa venue, selon le Préfet de Paris, Laurent Nuñez. Au-delà des interrogations sur les raisons de cette annulation, possiblement liée à la crainte d’actions judiciaires, cette occasion manquée de demander l’arrestation en France de Bezalel Smotrich ne doit pas occulter l’importance de la lutte contre l’impunité des crimes commis à Gaza.**

**Paris, le 12 novembre 2024 -** Une plainte pour complicité de torture était prête à être déposée par la FIDH, Al-Haq, Al Mezan, PCHR et la LDH devant le Parquet du pôle crimes contre l’humanité à l’encontre de **Bezalel Smotrich**. La présence du ministre israélien était attendue en France, où il prévoyait d’assister au gala organisé à Paris par l’association **Israël is Forever**. Une association connue pour ses liens avec l’extrême droite israélienne et avec les mouvements de colons israéliens radicaux.

Seul fondement juridique permettant de déposer une plainte selon le mécanisme de compétence universelle contre un suspect présent en France, **le crime de torture correspond parfaitement à chaque aspect de la vie quotidienne de la population de Gaza, victime d’une campagne génocidaire menée par Israël** depuis le 7 octobre 2023.

Depuis cette date, Israël a en effet mené des bombardements et des attaques incessantes depuis la terre, l’air et la mer. Israël a imposé des déplacements massifs et a privé 2,3 millions de Palestinien·nes de Gaza de soins médicaux, d’aide humanitaire et de nourriture, ce qui a provoqué une famine : des faits qui constituent des actes de torture collective. La plainte préparée décrivait également un schéma persistant dans lequel des milliers de Palestinien·nes ont été enlevé·es de Gaza et placé·es dans des prisons israéliennes et des camps de détention militaire, où ils/elles ont été soumis·es à des actes de torture systématiques, bien documentés. Enfin, la plainte demandait à la justice française d’ouvrir une enquête judiciaire et d’arrêter immédiatement Bezalel Smotrich pour complicité de torture.

« *Les dirigeants israéliens doivent prendre conscience que le temps de la justice et de la redevabilité est venu, et qu’ils ne seront pas éternellement à l’abri de poursuites judiciaires visant à faire la lumière sur leurs responsabilités dans les crimes perpétrés à l’encontre des Palestinien.nes à Gaza*» ont déclaré nos organisations. « *La justice et la lutte contre l’impunité des auteurs de génocide, crimes contre l’humanité, crimes de guerre, tortures et disparitions forcées commis à Gaza doivent être placées au cœur de la réponse aux crimes commis par les responsables israéliens contre le peuple palestinien. Des enquêtes judiciaires doivent être ouvertes, partout où cela est possible.* »